

**COMMUNE DE SERMAISE**

COMPTE RENDU  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
16 FEVRIER 2013

Nombre de Conseillers en exercice : 15

Présents : 12

Votants : 14

L'an deux mil treize, le seize février à 11 h 30

Le Conseil Municipal de la Commune de SERMAISE, étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la Présidence de Monsieur Gérard HAUTEFEUILLE, Maire

Date de convocation : 11 Février 2013

Etaient présents : Gérard HAUTEFEUILLE, Maire, Pascal JAVOURET, Jean-Claude DELPLANQUE, Valérie LACOSTE, Jean-Louis RINGUEDE, Maires-Adjoints, Jacqueline BESSE, Isabelle DAVIOT, Claude DELAFRAYE, Gérard FORNETTY, Monique NOLIN-BEAUMONT, Jean VERGNAUD, Nicole DARTEVELLE Conseillers Municipaux

Absents excusés : Isabelle LEJEUNE a donné procuration à Gérard FORNETTY

Christophe CHEVALLIER a donné procuration à Monique NOLIN-BEAUMONT

Absents : David CLABASSI

Secrétaire de Séance : Jacqueline BESSE

Monsieur le Maire procède à la lecture du précédent compte rendu qui ne suscite aucune observation.

Monsieur le Maire demande le rajout d'un sujet à l'ordre du jour : Renouvellement du contrat avec la SEE pour l'entretien des poteaux à Incendie

**1/ SIGNATURE DU MARCHE DE MAITRISE D'OEUVRE POUR LES TRAVAUX « COEUR DU VILLAGE »**

Vu la candidature de l'entreprise BATT concernant la maîtrise d'œuvre des travaux pour le cœur du village,

Vu le montant total de l'étude qui s'élève à 44 880 € HT.

Les membres du Conseil Municipal à l'unanimité autorisent Monsieur le Maire à signer le présent contrat et toutes pièces se rapportant à ce projet.

## **2/RECONDUCTION DU CONTRAT DE PRESTATIONS DE SERVICES POUR L'ENTRETIEN DES BOUCHES ET POTEAUX D'INCENDIE**

Monsieur le Maire rappelle à ses conseillers municipaux que le contrat de prestation de services pour l'entretien des bouches et poteaux d'incendie qui lie la Commune à la Société des eaux de l'Essonne arrive à échéance le 25 janvier 2013.

Monsieur le Maire donne connaissance aux membres du Conseil Municipal des termes du nouveau contrat.

Les membres du Conseil Municipal à l'unanimité, donnent un avis favorable à la reconduction du contrat de prestations de services selon les termes de ce dernier et autorisent Monsieur le Maire à signer toutes pièces s'y rapportant.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 12 h 10.

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'M. le Maire', written in a cursive style.